

D 806 EL SALVADOR: SITUATION DE "SECOURS JURIDIQUE"

Alors que la situation politique reste bloquée après les élections de mars 1982 (cf. DIAL D 784), le drame humain d'El Salvador continue. Depuis des années, le groupe "Secours juridique" dresse inlassablement la liste des violations des droits de l'homme. Officiellement reconnu et soutenu par Mgr Romero, "Secours juridique" a ensuite fait l'objet d'une campagne d'accusations particulièrement intense depuis 1981 (cf. DIAL D 723). Des pressions extrêmement fortes, en provenance des milieux gouvernementaux, de l'épiscopat salvadorien, de la nunciature à San Salvador et du CELAM, ont été exercées sur Mgr Rivera, l'actuel administrateur apostolique du diocèse de San Salvador, pour qu'il retire son aval à "Secours juridique".

Le texte ci-dessous, qui est l'éditorial du n° 1 de la nouvelle série de "Solidaridad" (1ère quinzaine de septembre 1982), bulletin de "Secours juridique", fait le point de la situation et explique le nouveau statut du groupe.

Note DIAL

"SECOURS JURIDIQUE": 3ème ETAPE

(Intertitres de DIAL)

En El Salvador, depuis quelques années, la violation des droits fondamentaux de l'homme a augmenté de façon impressionnante. C'est ce qu'ont reconnu, après enquête "in situ", la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'OEA, la Commission des droits de l'homme des Nations-Unies, et des organisations non gouvernementales comme le Conseil oecuménique des Eglises, Amnesty International, la Commission internationale des juristes, Pax Christi international et autres.

La violation des droits de l'homme a, depuis 1980, été systématique et permanente en El Salvador où elle a atteint un degré extrême, puisqu'elle touche à la question même de vivre et d'exister. Pas moins de 30.000 assassinats politiques (exécution extra-judiciaires), plus de 2.000 détenus et/ou disparus, pas moins d'un demi-million de réfugiés ou d'exilés pour une population de 4.500.000 habitants, sont le signe que, dans la douleur, la survie est la tâche la plus impérative et la mort le destin le plus immédiat pour de nombreux Salvadoriens.

(La création de Secours juridique)

Les chrétiens et l'Eglise d'El Salvador ont, non sans souffrir une persécution sanglante, répondu à cette réalité qui crie vers le ciel et dont la

clameur se fait entendre jusqu'aux confins de la terre. Correspondre à ce cri pour la vie, jaillissant de tant de pauvres, a été la façon concrète d'aller dans le sens de l'Évangile. Mgr Oscar Romero disait: "Il faut défendre le minimum qui est le don maximum de Dieu: la vie".

C'est pour répondre à ce cri d'angoisse des pauvres qu'a été fondé Secours juridique de San Salvador en août 1975. Les pauvres ne se sentent pas seulement menacés dans leurs droits et dans leur existence; ils sont également impuissants et démunis devant de telles menaces.

Aussi quelques avocats, laïcs chrétiens, ont-ils fait le choix de défendre les pauvres en leur apportant une aide juridique qu'ils trouveraient difficilement ailleurs. Le secours offert aux pauvres avait trait à leurs problèmes pénaux, civils, professionnels, sociaux et ruraux, à travers la défense de leurs droits essentiels. La finalité chrétienne du service rendu se traduisait dans son appellation. Il a vraiment été cherché à SECOURIR, à venir en aide à ceux que personne n'aidait; il s'agissait de relever le blessé sur la route, de moins en moins camouflable et de plus en plus massif, pour lui offrir au moins le soulagement d'une orientation et d'une défense légales.

La motivation chrétienne de Secours juridique a fait que, dès le début, ce groupe a travaillé dans le cadre de l'Église, en collaborant avec d'autres groupes ecclésiaux et en bénéficiant de l'aval de l'archevêque d'alors, Mgr Luis Chávez. C'est en octobre 1977 que, sur demande de Mgr Romero, Secours juridique s'est rattaché structurellement au diocèse et est devenu Secours juridique de l'archevêché. Il en est ainsi venu à participer à la mission de l'Église diocésaine, avec l'apport spécifique de ses compétences en matières légales.

#### (L'époque de Mgr Romero)

Avec Mgr Romero, Secours juridique n'a pas seulement acquis un caractère ecclésial; son inspiration chrétienne s'est aussi précisée, tout comme se sont précisés les modes d'action permettant à cette inspiration de prendre forme à travers un bureau d'aide juridique. En cela, la figure exceptionnelle de Mgr Romero, par ses paroles et ses actes, a sans aucun doute joué un rôle décisif. Comme il le disait à l'Université de Louvain, à l'occasion de la réception du titre de docteur honoris causa: "L'Église ne s'est pas contentée de s'incarner dans le monde des pauvres et de leur donner un espoir; elle s'est aussi fermement engagée dans leur défense. Les masses pauvres de notre pays sont quotidiennement opprimées et réprimées par les structures économiques et politiques de notre pays. Chez nous, les paroles terribles des prophètes gardent toute leur vérité. Il existe chez nous des personnes qui vendent le juste pour de l'argent et le pauvre pour une paire de sandales; qui accumulent les violences et les dépouilles dans leurs palais; qui écrasent les pauvres; qui préparent la venue d'un royaume de la violence, assis dans des fauteuils de luxe; qui ajoutent maison à maison, et joignent champ à champ, au point d'occuper toute une région et de rester les seuls dans le pays."

Ces paroles de Mgr Romero sont devenues réalité dans sa propre vie. Mgr Romero s'est approché des souffrances réelles des pauvres, en leur rendant visite dans les communautés, en accompagnant les mères de prisonniers et de disparus politiques, en intervenant personnellement quand on pouvait prévoir un massacre. Il a, par ailleurs, dénoncé et démasqué les causes de la souffrance des pauvres; et proclamé la vérité des pauvres, en leur donnant par sa parole une défense et un espoir.

### (Les tâches de Secours juridique)

Telle a été l'inspiration de Secours juridique. Il a cherché à être proche des pauvres en ouvrant ses portes à tous ceux qui cherchaient une assistance légale dans leurs problèmes professionnels, pénaux et civils, surtout en matière de comparution personnelle. En tout, Secours juridique a étudié plus de 3.000 cas de cette nature. Il s'est aussi efforcé de dire la vérité sur les pauvres dans les moments où ils étaient victimes d'une forte répression. Il a pour cela publié différents rapports techniques et soigneusement documentés sur le nombre des assassinats et leurs responsables, sur la violation collective du droit à la vie, sur la persécution de l'Eglise; sur les enseignants, les journalistes et les enfants; sur la situation des prisonniers politiques et des disparus; et sur les décrets favorisant légalement la violation des droits de l'homme. C'est ainsi que Secours juridique a, sur le plan légal, donné une voix à ceux qui n'en avaient pas.

L'inspiration chrétienne de toutes ces activités constituait pour l'Eglise un mode de rapprochement des pauvres venant à elle parce qu'ils étaient sans défense. Elle s'est également soldée, comme pour beaucoup d'autres organisations d'Eglise ou de vigilance sur les droits de l'homme, par des difficultés, des attaques et des persécutions. Il est arrivé que, sous couvert de l'état de siège, les bureaux de Secours juridique soient perquisitionnés, ses archives violées et ses documents légaux saisis.

A partir de 1981, après épuisement en El Salvador de toutes les possibilités de recours judiciaires pour la défense des pauvres, Secours juridique s'est vu dans l'obligation de recourir au droit international. Il s'est adressé à des organismes intergouvernementaux à dimension internationale, auprès desquels l'Etat salvadorien s'était engagé à respecter et à promouvoir les droits essentiels de la population.

### (Le changement de statut de 1982)

L'action de Secours juridique s'est élargie. Aussi, après une évaluation approfondie, Secours juridique en est-il venu, en juin 1982, à reprendre son caractère original et son autonomie.

Le diocèse de San Salvador a réorganisé la Commission justice et paix, en y créant un Bureau de tutelle légale. Mgr Arturo Rivera y Damas, administrateur apostolique du diocèse de San Salvador, a en permanence apporté son soutien à la réorganisation des groupes chrétiens soucieux de la défense des pauvres, de leurs droits, de la paix et de la justice.

Secours juridique recommence donc à travailler selon le statut de sa fondation: comme organisation chrétienne autonome, mais en collaboration étroite avec la commission diocésaine Justice et paix. Il s'appelle désormais: Secours juridique chrétien "Archevêque Oscar Romero" d'El Salvador. Ses membres, des avocats chrétiens et laïcs, entendent conserver l'inspiration qui a été à son origine en août 1975.

Secours juridique continue de jouir du soutien d'institutions chrétiennes internationales reconnues: Commission espagnole justice et paix, Commission française justice et paix, Conseil oecuménique des Eglises, Comité catholique contre la faim et pour le développement, Pax Christi international, Campagne épiscopale de Carême néerlandaise.

Comme laïcs chrétiens les membres de Secours juridique se sentent interpellés par les mots de Puebla: "Le laïc devra chercher et promouvoir le bien commun dans la défense de la dignité de l'homme et de ses droits inaliénables, dans la protection des plus faibles et des plus nécessiteux" (n° 792). Comme laïcs toujours au sein de l'Eglise, ils veulent faire servir leur expérience et leurs capacités techniques en collaborant avec le Bureau de tutelle légale de Justice et paix, mettant ainsi en pratique la résolution de Puebla: "L'Eglise prend la défense des droits de l'homme et se veut solidaire de ceux qui oeuvrent en ce sens" (n° 146). Secours juridique continue donc son travail et entre dans la troisième phase de son existence.

Ses sept années d'expérience, recouvrant l'une des périodes les plus difficiles de l'histoire d'El Salvador, sont le gage de son aptitude à rendre ce service, en l'améliorant encore et en l'insérant davantage dans la réalité du pays: les droits de l'homme ont davantage besoin d'être défendus qu'en août 1975, quand son travail commençait.

Ajouter à Secours juridique le nom de Mgr Oscar Romero, quatrième archevêque de San Salvador, c'est prendre une lourde responsabilité. Mais c'est d'abord puiser chez lui l'inspiration chrétienne et salvadorienne pour le travail quotidien; c'est rechercher en lui un modèle d'engagement ecclésial; c'est trouver le courage dans les difficultés, le jugement dans les situations ambiguës et, surtout, le chemin à suivre comme chrétiens et comme Eglise dans la défense inconditionnelle des pauvres.

le 15 août 1982  
Date à laquelle Mgr Romero  
aurait eu 64 ans

-----  
(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous  
vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

-----  
Abonnement annuel: France 240 F - Etranger 285 F - Avion 350 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441